

**Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil**

(Du 3 juillet 2023)

**PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE****Projet de décret concernant les demandes de crédits supplémentaires au budget 2023 (suppléments 2023)**

*La commission parlementaire des finances,*

composée de M<sup>mes</sup> et MM. Patrick Erard, Alexis Maire, Damien Humbert-Droz, Andreas Jurt, Quentin Di Meo, Armin Kapetanovic, Christine Ammann Tschopp, Niel Smith, Martine Docourt, Jonathan Gretillat, Antoine de Montmollin, Quentin Geiser et Mireille Tissot-Daguette,

*soutenue dans ses travaux par M<sup>me</sup> Anne Fava, assistante parlementaire,*

*fait les propositions suivantes au Grand Conseil :*

**Commentaire de la commission**

Dans le cadre de sa compétence lors de demandes de dépassement de crédit de plus de 700'000 francs non intégralement compensé, la commission des finances a examiné le rapport 23.018, Crédits supplémentaires 2023, lors de sa séance du 5 septembre 2023 en présence du président du Conseil d'État et chef du Département de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC), du chef du Département des finances et de la santé (DFS), de la cheffe du Département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS), accompagnée de son secrétaire général adjoint, ainsi que du chef du service financier (SFIN).

**Service pénitentiaire (SPNE)****Crédit supplémentaire de 3'000'000 francs dans les charges de transfert partiellement compensé à hauteur de 550'000 francs**

En introduction sur ce point, le chef du DESC a détaillé les motifs nécessitant un crédit supplémentaire pour ce service, ce dernier n'étant pas coutumier des dépassements de budget. La commission a ensuite fait part de ses questions et commentaires, s'interrogeant notamment sur le degré de précision de la budgétisation des pertes d'exploitation lors de travaux d'importance tels que la construction de l'infirmerie pour l'établissement de détention de la Promenade. Le Conseil d'État confirme que, hormis lors de travaux très conséquents rendant un bâtiment inutilisable durant plusieurs années, la planification fine des pertes d'exploitation dépend de nombreux facteurs et ne peut dans tous les cas pas être réalisée lors de la demande de crédit.

À la demande des commissaires, le crédit supplémentaire pour ce service a été détaillé de la manière suivante :

- augmentation du nombre de peines mises à exécution : 140'000 francs ;
- report du changement de méthode de facturation souhaité pour l'établissement de Curabilis : 550'000 francs ;
- hausse du nombre de placements hors canton, y compris dans l'établissement de Curabilis : 2'310'000 francs.

**Service de l'enseignement obligatoire (SEEO)  
Crédit supplémentaire de 1'495'000 francs dans les charges de transfert  
non compensé**

L'augmentation du nombre d'élèves à scolariser en école spécialisée risque de perdurer, car ils et elles y restent en principe durant plusieurs années. Parallèlement, de nouveaux élèves sont à intégrer chaque année. Le nombre d'élèves en difficulté est en augmentation croissante.

**Fonds pour les structures d'accueil extrafamilial (Fds STAE)  
Crédit supplémentaire de 1'500'000 francs dans les charges de transfert  
partiellement compensé à hauteur de 500'000 francs**

Lorsqu'un député a fait part de sa surprise face à l'ampleur de l'augmentation du nombre d'élèves à besoins spécifiques en structure d'accueil, la cheffe du DFDS a confirmé qu'au même titre que l'augmentation des élèves intégrés en école spécialisée, le nombre d'enfants à besoins spécifiques (EBS) est en forte croissance dans les structures d'accueil. Il est à souhaiter qu'une prise en charge précoce permette à certains de ces enfants d'intégrer l'école ordinaire par la suite, mais dans de nombreux cas il faudra malgré tout recourir aux structures spécialisées.

**Service de l'économie (NECO)  
Crédit supplémentaire de 7'248'000 francs pour financer l'octroi d'un prêt  
de politique régionale (part cantonale) relatif au crédit d'engagement « Prêts NPR  
2016-2019 »**

À la question d'un commissaire concernant la pertinence de construire de nouveaux locaux professionnels compte tenu de l'évolution du télétravail, il est confirmé que le nouveau bâtiment offrira essentiellement des salles blanches à destination des institutions de recherche ou des entreprises souhaitant développer leur unité de R&D.

Une députée s'étant également interrogée quant à la structure de la société Silatech SAi, le chef du DESC confirme que l'État en est actionnaire à hauteur de 40%.

**Entrée en matière (art. 171 OGC)**

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

**Vote final**

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le projet de décret tel que proposé par le Conseil d'État.

La majorité simple des membres du Grand Conseil est requise sur ce décret.

**Préavis sur le traitement du projet (art. 272ss OGC)**

Sans opposition, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

Neuchâtel, le 12 septembre 2023

Au nom de la commission des finances :

*Le président,*  
P. ERARD

*Le rapporteur,*  
Q. DI MEO

---

<sup>i</sup> But: acquisition d'immeubles destinés au CSEM, Centre Suisse d'Électronique et de Microtechnique SA - Recherche et Développement, à Neuchâtel, le financement de la construction de bâtiments sur ceux-ci ainsi que leur exploitation. Ces bâtiments peuvent, selon les circonstances, abriter d'autres organismes dont les activités sont proches ou en rapport avec celles du CSEM Centre Suisse d'Électronique et de Microtechnique SA - Recherche et Développement. La société a également pour but plus général l'acquisition, l'exploitation et la gestion d'autres immeubles consacrés à des activités scientifiques et technologiques, en particulier pour Neode Parc scientifique et technologique Neuchâtel SA. (Source : registre du commerce du canton de Neuchâtel)